

COMMUNE DE HIRSCHLAND

Compte rendu de la séance du lundi 28 février 2022

Date de la convocation: 08/02/2022

Liste de présence:

Membres présents: Guy DIERBACH, Olivier SCHOUVER, Carine LETT, Laetitia KUSTER, Léa QUIRIN-SCHWENDIMANN, Serge ENSMINGER, Christophe JARILLOT, Sonia BAUER, Claude LEININGER

Membres excusés: Frédéric MEYER, Daniel MULLER

Membre absent:

Délibérations du conseil:

Approbation du PV du dernier conseil municipal (DE 2022 001)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021.

Compte administratif et compte de gestion 2021 (DE 2022 002)

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, Monsieur SCHOUVER, approuve les comptes administratifs de 2021, coïncidant avec les comptes de gestion présentés par le Trésorier, arrêtés en recettes et dépenses comme suit :

ANTENNE COLLECTIVE		Résultat de clôture
Section de fonctionnement	Déficit	10 779,97 €
Section d'investissement	Excédent	4 468,91 €
Résultat de clôture	Déficit	6 311,06 €

LOTISSEMENT		Résultat de clôture
Section de fonctionnement	Déficit	70 453,85 €
Section d'investissement	Excédent	128 571,44 €
Résultat de clôture	Excédent	58 117,59 €

COMMUNE HIRSCHLAND		Résultat de clôture
Section de fonctionnement	Excédent	320 819,69 €
Section d'investissement	Déficit	19 777,64 €
Résultat de clôture	Excédent	301 042,05 €

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion de 2021 dressés par le receveur n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

Affectation des résultats de fonctionnement 2020 (DE 2022 008)

Affectation du budget principal de la commune :

Le conseil municipal constatant que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

	résultat 2020	Part affect. invest 2021	résultat 2021	Affectation de résultat
INVEST.	- 13 346,61 €		- 6 431,03 €	- 19 777,64 €
FONCT.	315 071,17 €	13 346,61 €	19 095,13 €	320 819,69 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A la couverture d'autofinancement au BP (c/1068)	19 777,64 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	301 042,05 €

Affectation du budget lotissement :

Le conseil municipal décide de reporter le résultat de fonctionnement à la section d'exploitation, ligne 002 : **70 453,85 €**

Affectation du budget antenne collective :

Le conseil municipal décide de reporter le résultat de fonctionnement à la section d'exploitation, ligne 002 : **10 779,97 €**

Vote des taux d'imposition 2022 (DE 2022 003)

Les taux de fiscalité directe locale de 2022 sont adoptés, à l'unanimité, en les maintenant à leur niveau de 2021, soit :

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : **21,87 %**
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : **34,66 %**

et la cotisation foncière des entreprises (CFE) : **16,50 %**

Subventions aux associations et structures 2022 (DE 2022 004)

Après délibération, le conseil municipal décide de donner en 2022, des subventions aux associations et structures, comme suit :

Club vosgien	100€
Fondation du patrimoine	50€
Association des secrétaires de mairie	80€
SPA Sarrebourg	200€
Association accueil de Sarre-Union	150€
Association les greniers de Joseph	150€

Croix rouge	150€
Collège de Drulingen	225€
École de Hirschland	950€

Location de la chasse communale 2022 (DE 2022 005)

Le conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2022 les montants des loyers des 844 ha de chasse communale, louée l'Association de Chasse Vallée de L'Isch, au prix de 7 900 € par année, payable en deux fois :

- première échéance mi-mai 2022
- deuxième échéance mi-octobre 2022

Conformément à l'article 4 du cahier des charges, les propriétaires des chasses réservées sont tenus de verser une contribution annuelle proportionnelle à l'étendue cadastrale des terrains réservés.

Réservataires :	Entreprise KUHN Saverne / ADAM Rodolphe Hirschland	
Surface réservée :	87ha	11,30ha
Contribution annuelle :	807,14 €	104,75 €

Budget primitif 2022 (DE 2022 006)

Le conseil municipal approuve le budget antenne collective de la section de fonctionnement et d'investissement, arrêtés en recettes et dépenses comme suit :

BUDGET PRIMITIF ANTENNE COLLECTIVE 2022 :

Section de fonctionnement :	18 289, 97 €
Section d'investissement :	10 878, 91 €

Le conseil municipal approuve également le budget lotissement de la section de fonctionnement et d'investissement, arrêtés comme suit :

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2022 :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	280 416, 26 €	302 711, 85€
Section d'investissement :	235 273, 85€	235 273, 85€

Le 1er adjoint, Monsieur SCHOUVER présente au conseil une ébauche des investissements possibles sur le budget principal de la commune. Ce budget sera discuté et voté lors du prochain conseil municipal.

Point sur le lotissement et son extension (DE 2022 007)

Le maire informe le conseil, qu'un troisième permis de construire vient d'être accordé pour le lot n°2.

La société IRION va finaliser l'installation d'une clôture de protection autour du bassin de rétention.

Le maire propose également aux membres du conseil municipal de statuer sur le projet d'extension du lotissement.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents pour l'extension du lotissement et donne pouvoir au maire pour lancer l'étude.

Financement projet aire de jeux (DE 2022 014)

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider le montant de **158 378 € HT** pour la réalisation de l'aire de jeux multiactivités sous condition de recevoir les subventions demandées.

Le plan de financement du projet sera comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	%	RECETTES	MONTANT HT	%
Aménag. promenade douce	21 450 €	14%	Aide publique Union Européenne	95 024 €	60%
Aménag. aire stationnement	16 480 €	10%	Aide publique Etat DETR	31 677 €	20%
Aménag. aire de jeux + sentier	66 420 €	42%	Fonds propres	31 677 €	20%
Aménag. paysager + sécurité	29 630 €	19%			
Réhab. terrain football schiste	10 000 €	6%			
Honoraires, divers	14 398 €	9%			
	158 378 €	100%		158 378 €	100%

Organisation des élections en 2022 (DE 2022 009)

Deux élections auront lieu cette année :

- Élection présidentielle les **10 et 24 avril 2022**
- Élections législatives les **12 et 19 juin 2022**

Comme les années précédentes, les scrutins auront lieu à l'école.

Les personnes souhaitant participer en tant qu'assesseurs peuvent se manifester auprès de la mairie.

Réforme de la protection sociale complémentaire (DE 2022 011)

Suite à la présentation aux membres du conseil municipal de la réforme sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Le premier adjoint, Monsieur SCHOUVER, propose d'aborder ce point durant les entretiens annuels qu'il passera dans les prochaines semaines avec les agents de la commune.

Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (DE 2022 012)

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable/défavorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

Divers (DE 2022 013)

- Une nouvelle journée citoyenne aura lieu cette année, le **samedi 21 mai 2022.**
- La commune va refacturer les frais d'utilisation de la salle polyvalente à l'ACL pour les années 2020 et 2021, pour un montant global de 1320€.
- Le premier adjoint, Monsieur SCHOUVER présente aux membres du conseil l'application "intramuros" qui permet d'informer les habitants via les smartphones. Le coût de l'abonnement serait de 1€/habitant/an et faciliterait la communication en "temps réel" dans la commune (par exemple : annulation ou report d'une activité ou réunion, mise en place d'un arrêté, numéros d'urgences, avis de tempête...)